



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 7 DÉCEMBRE 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	2
4.1	Publications du comité dans le journal municipal Le Contact.....	2
4.2	Présentation de la vidéo tournée par l'usine Rolland	2
4.3	Implantation d'une troisième balance	2
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	3
5.1	Contribution au fonds de fermeture	3
5.2	Bilan du fonds de valorisation agricole	5
5.3	Contrôle des goélands	6
5.4	Bilan annuel des plaintes.....	7
5.5	Visites au site Internet.....	7
6	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B	8
7	IDÉES AU SUJET DE LA CONSULTATION POUR LA FUTURE ZONE 6.....	9
8	REGISTRE DES PLAINTES	11
9	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence en grand nombre à la rencontre. Il souligne la présence de Mme Marie-France Larose, qui vient présenter ce soir le bilan du fonds de valorisation agricole, ainsi que celle de M. Brice Guerel, chargé de projet aux opérations chez WM, et qui suit un programme en vue d'accéder à un poste de gestionnaire.

Un tour de table est effectué.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 6 septembre 2017 est approuvé par les participants.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au sujet des émissions fugitives de méthane à la surface, quelles mesures prenez-vous lorsque vous remarquez des concentrations trop élevées?</i>	M. Lacombe explique que le technicien, dans un premier temps, ouvrira les valves et augmentera l'aspiration. Si ce n'est pas suffisant, il est possible de forer un nouveau puits dans le secteur où le biogaz a été détecté.
<i>Pourriez-vous utiliser du matériel de recouvrement pour régler un problème de fuite de méthane?</i>	M. Lacombe répond que non.
<i>Depuis que vous êtes ici, avez-vous déjà été confrontés à un bris majeur qui a causé des fuites importantes?</i>	M. Lacombe indique que non.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 PUBLICATIONS DU COMITÉ DANS LE JOURNAL MUNICIPAL LE CONTACT

Un membre indique avoir consulté la dernière parution du journal, sans y trouver de publication relative au comité. M. Dussault propose de prévoir une rencontre avec M. Claude Lamontagne à ce sujet pour faire un suivi.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, propose de profiter du bilan annuel 2017 du comité afin de créer une publication dans *Le Contact*. Un membre demande si le comité validera la publication avant sa parution. Le président du comité confirme que cela est prévu. Il est proposé de procéder par courriel pour cette étape de validation.

ACTION DE SUIVI :

- Prévoir une rencontre avec M. Claude Lamontagne au sujet des publications du comité dans le journal *Le Contact*
- Préparer la première publication du comité et la faire valider par ses membres avant sa parution

4.2 PRÉSENTATION DE LA VIDÉO TOURNÉE PAR L'USINE ROLLAND

M. Dussault partage la vidéo tournée par l'usine Rolland, à laquelle WM fournit du biogaz depuis 2005. La vidéo contient quelques images captées sur le site d'enfouissement.

En raison de problèmes de son, il suggère de la faire parvenir aux membres par courriel.

ACTION DE SUIVI :

- Faire parvenir la vidéo tournée par l'usine Rolland aux membres par courriel

4.3 IMPLANTATION D'UNE TROISIEME BALANCE

M. Desnoyers informe les membres de la mise en service de la troisième balance à l'entrée du site, une mesure qui vise à améliorer l'accessibilité pour les camions et ainsi éviter la congestion.

Le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a eu une autre congestion à l'entrée du site, il y a deux semaines.</i>	M. Desnoyers mentionne que la balance a été inaugurée la journée avant la rencontre du comité.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Lacombe rappelle aux membres que le fonds de post-fermeture est une exigence du ministère. Depuis 2004, cela est une condition d'autorisation pour les sites d'enfouissement. Cette mesure vise à assurer que les fonds seront disponibles pour assurer la gestion du site, pour une période d'au moins 30 ans après sa fermeture. L'accord du ministère est requis pour retirer des sommes, afin de s'assurer que l'argent sert bien aux travaux de post-fermeture.

WM alimente la fiducie post-fermeture depuis 2005. Jusqu'en novembre 2017, la contribution était calculée par mètre cube de matière qui entre au site. La contribution est fixée à :

- 1,36\$ par mètre cube, jusqu'au 15 novembre 2017
- 1,52\$ par tonne à partir du 16 novembre 2017, en raison du nouveau décret pour la zone 5B, qui a nécessité une révision de la contribution

L'objectif est d'accumuler 28,5 millions \$ pour 2022. Les montants versés jusqu'à présent sont :

- 2016 : 2 203 935 \$
- **2017 (au 31 octobre) : 2 180 643 \$**
- Total accumulé à ce jour : 17,7 millions \$

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Savez-vous pourquoi la contribution est maintenant versée à la tonne, et non plus au mètre cube de matière?</i>	<p>M. Lacombe explique qu'il était parfois difficile de calculer le volume des déchets, car ils ont tendance à se tasser. Le ministère a systématisé son approche en utilisant le poids des déchets, qui sont pesés à l'entrée du site.</p> <p>Cela ne modifie pas la contribution, puisque WM se servait du poids des déchets pour estimer leur volume en utilisant un ratio de 1 pour 1.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce que WM a déjà fermé des sites par le passé?</i></p> <p><i>Les coûts estimés des travaux post-fermeture correspondaient bien aux coûts réels?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que WM a déjà fermé des sites par le passé.</p> <p>Il indique que les montants pour la post-fermeture varient selon plusieurs facteurs : travaux à réaliser, obligations, et même le climat. À titre d'exemple, le climat est plus sec en Arizona, et les coûts de gestion de l'eau sont moindres. Le montant de 1,52 \$ la tonne est donc spécifique au site de Sainte-Sophie.</p> <p>Selon la réglementation, les sommes doivent être mises dans une fiducie.</p> <p>WM possède une division chargée des fermetures de site.</p>
<p><i>La contribution fixée pour le site de Sainte-Sophie est différente de celle pour le site de Saint-Nicéphore?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que oui.</p>
<p><i>Dans la précédente entente, la contribution s'élevait à 100 000 \$ par année, et il était indiqué que la Ville reprendrait la responsabilité du site une fois fermé.</i></p>	<p>M. Dussault mentionne que l'entente précédente avait été signée avec l'ancien propriétaire du site.</p> <p>WM a résilié cette entente avec la municipalité et a pris la responsabilité de la post-fermeture de l'ensemble du site, pour une période d'au moins 30 ans.</p>
<p><i>Est-ce que le mécanisme de la fiducie est propre au Québec?</i></p>	<p>M. Dussault indique que non, la fiducie est utilisée dans d'autres juridictions.</p> <p>Il note qu'au Québec, environ la moitié des lieux d'enfouissement sont tenus de constituer une fiducie pour la post-fermeture, soit les sites autorisés depuis l'an 2000.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qui gère ces fonds?</i>	<p>M. Lacombe explique que la fiducie est versée dans une banque. Pour le site de Sainte-Sophie, la fiducie est gérée par le mouvement Desjardins.</p> <p>En aucun cas, les sommes ne peuvent être retirées sans l'autorisation du ministère. Le Ministère doit aussi donner son approbation si WM souhaitait, par exemple, diversifier le portefeuille de la fiducie.</p> <p>Le ministère s'assure également que la contribution fixée permettra d'accumuler les sommes nécessaires (révision à tous les trois ans).</p>

5.2 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Mme Marie-France Larose, directrice générale de Développement économique Grand-St-Jérôme (DÉGSJ), est présente à la rencontre pour présenter le bilan du fonds de valorisation agricole. Sa présentation est disponible à l'annexe 3. Voici les faits saillants :

- L'objectif du fonds est de dynamiser les activités agricoles dans la région, pour compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique.
- Le fonds appuie des projets dans la MRC de la Rivière-du-Nord et à Sainte-Anne-des-Plaines.
- DÉGSJ assure la gestion du fonds ainsi que sa promotion, et ce gratuitement, de manière à ce que l'ensemble de la contribution versée par WM soit utilisée pour les projets agricoles (pas de frais de gestion).
- Un comité formé en 2008 et regroupant différents partenaires, dont DÉGSL et WM, se réunit pour analyser les projets proposés. Les critères pour l'attribution de financement sont :
 - Nouvelle entreprise ou nouveau projet
 - Mise de fonds initiale d'au moins 20 %
 - Entreprise située sur le territoire
 - Coûts du projet pouvant être assumés en partenariat avec des institutions financières
- L'aide accordée varie entre 5 000 et 100 000 \$. De plus, une subvention représentant 15 % du coût du projet est possible (ce montant n'a pas à être remboursé).
- À ce jour, le comité a octroyé du financement pour 14 projets proposés par 12 entreprises, ce qui représente une somme de 917 160 \$ (779 586 \$ en prêts et 146 109 \$ en subventions). La liste des entreprises bénéficiaires est disponible à l'annexe 3.
- Les modalités de remboursement sont avantageuses, surtout les premières années. L'objectif est que le fonds se régénère par lui-même. À ce jour, les engagements de remboursements sont respectés par les promoteurs.

Mme Larose remarque que l'intérêt pour le fonds est toujours présent.

M. Dussault réitère la fierté de WM face à cette initiative rendue possible par une collaboration du milieu agricole, des municipalités et de la MRC. Des membres saluent aussi ce mécanisme.

Les questions et commentaires suivants sont formulés à la suite de la présentation :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que plusieurs projets sont refusés?</i>	Mme Larose explique qu'il est rare que des projets soient refusés. Les critères sont flexibles : par exemple, certains projets ont été financés avec une mise de fonds de 17 %, au lieu de 20 %. Si DÉGSJ constate qu'un projet n'est pas admissible, il en avise le promoteur et le projet n'est pas soumis au comité.
<i>Sur les 12 entreprises financées, savez-vous combien sont situées à Sainte-Sophie?</i>	Mme Larose réfère à la carte dans la présentation PPT, où les projets sont localisés (voir annexe 3).
<i>Est-ce qu'il y a des exemples de fonds similaires ailleurs au Québec?</i>	Mme Larose répond que non, pas à sa connaissance. M. Dussault note que ce fonds a été créé avec des acteurs locaux et n'a pas été calqué d'ailleurs.
<i>De quelle façon la zone couverte par le fonds a-t-elle été déterminée?</i>	M. Dussault explique que la zone initiale était restreinte à un quadrilatère allant de la Montée Lafrance jusqu'à la Montée Morel, et de la 1 ^{ère} rue jusqu'à la route 158, mais qu'il a été décidé de l'étendre sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie, ainsi que sur une partie de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel.

5.3 CONTROLE DES GOELANDS

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, mentionne que le contrôle des goélands a commencé au mois de mars, avec le début de la migration des oiseaux. L'achalandage a été plus fort de juin à juillet, avec l'éclosion des juvéniles, puis à la fin du mois d'août, alors que les oiseaux se préparent pour leur voyage vers le sud.

Deux techniques d'effarouchement ont été utilisées en 2017 :

- Les buses et faucons
- De la pyrotechnie (émettre des sons de balles)

La population de goélands fut moins importante en 2017 qu'en 2016, surtout au début de la saison (voir graphique à l'annexe 3). Ces résultats sont attribuables aux ajustements réalisés avec GPF, la firme responsable de l'effarouchement (banques d'heures, méthodes de travail). L'an dernier, l'équipe avait été prise de cours en mars en raison de l'arrivée hâtive des goélands. Cette année, elle était mieux préparée. De façon générale, les populations de goélands sont moins importantes que les années précédentes; beaucoup de travail a été effectué depuis les dernières années.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous constaté un départ tardif des goélands cette année, avec l'absence de neige?</i>	M. Desnoyers indique que non. Il remarque que les hivers sont plus tardifs depuis quelques années déjà.
<i>Combien d'oiseaux de proie sont en service?</i>	M. Desnoyers estime que quatre ou cinq officiers viennent sur le site en alternance (un seul à la fois). Chaque officier a son propre oiseau de proie.

5.4 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers présente le bilan annuel des plaintes. Deux plaintes ont été enregistrées 2017. Elles ont été émises la même journée et concernent toutes deux la file de camions à l'extérieur du site, qui avait causé du trafic et des délais pour le transport scolaire.

En réponse à ces plaintes, WM a ajouté du personnel à certaines heures (2 au lieu de 1) et a ajouté un poste de pesée pour accélérer l'entrée et mieux gérer les périodes des pointes.

5.5 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente le bilan des visites du site web du comité. En 2017, le site a connu 549 visites par 448 utilisateurs différents. Il ne semble pas y avoir de corrélation entre le nombre de visites et des événements particuliers, comme les alertes odeurs ou les avis de convocation du comité.

M. Dussault admet que le site ne semble pas être un véhicule très utilisé. Il réitère l'idée d'utiliser les publications du comité dans *Le Contact* pour diffuser l'existence du site dans la communauté. Il affirme également que le site restera en ligne peu importe le nombre de visites, puisqu'il permet de déposer la documentation relative aux rencontres du comité.

Un membre remarque que la faible fréquentation peut aussi être vue comme étant un bon signe.

M. Dussault sonde les membres sur l'utilité de reconduire le bilan des visites au site l'an prochain. Un membre indique que le suivi est pertinent et que cela ne prend pas beaucoup de temps.

ACTION DE SUIVI :

- Reconduire le bilan de la fréquentation du site Internet du comité en 2018

6 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Lacombe rappelle que la zone 5B a été autorisée par décret en 2016.

À l'intérieur de cette zone, la cellule 1 a été mise en service le 16 novembre dernier. Des travaux de déboisement et d'excavation ont été entamés en vue d'aménager la prochaine cellule, qui aura environ la même taille que la cellule 1.

WM a aussi aménagé une berme sur la partie nord du site. Celle-ci deviendra éventuellement un écran végétal afin de dissimuler les opérations. Les essences des arbres plantés ont été choisies par un biologiste. Celui-ci fera un suivi ce printemps pour vérifier si des arbres ont survécu et en replanter au besoin.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la taille d'une cellule?</i>	M. Lacombe répond que les cellules construites chaque année sont d'environ 6 hectares (60 000 m ²).
<i>Quelle est la hauteur de la berme?</i>	M. Lacombe répond que la berme a une hauteur d'environ 4 à 5 mètres. Elle fait 100 mètres de long, par 60 mètres de large.
<i>Pourquoi la berme a une profondeur de 60 mètres?</i>	M. Lacombe explique que la berme est aménagée sur une zone où il n'y a pas d'argile en profondeur, de sorte qu'il n'est pas possible d'y aménager une cellule. Dans plusieurs années, avec la végétation qui poussera, la berme permettra de dissimuler les travaux qui se dirigent graduellement vers le nord, avec l'éventuelle zone 6.

7 IDÉES AU SUJET DE LA CONSULTATION POUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault rappelle qu'un avis de projet a été déposé pour le développement de la zone 6. WM souhaite rencontrer la communauté pour l'informer du projet, et recueillir les préoccupations et les idées du milieu qui permettront de bonifier ce projet.

WM souhaite consulter différents segments de la population : les représentants de la population, le voisinage, ainsi que les groupes d'intérêt locaux et régionaux.

M. Dussault repasse une liste de thématiques éventuelles qui pourraient être abordées pendant ces rencontres. Ces thématiques ont été identifiées à l'aide de la documentation produite dans le cadre d'audiences publiques antérieures, des études d'impact et des comptes rendus du comité de vigilance (voir liste des thématiques à l'annexe 3).

WM propose différents moyens à adopter :

- Des rencontres par groupe d'intérêt, pour pouvoir approfondir des enjeux spécifiques qui les concernent
- Des rencontres publiques
- Des journées portes ouvertes et des visites du site
- La mise en ligne de la documentation, avec la possibilité d'envoyer des commentaires

Ces activités prendraient place de la fin mars jusqu'en juillet, ce qui permettrait de nourrir l'étude d'impact et bonifier le projet.

M. Dussault sonde le comité pour recevoir des commentaires et suggestions sur la démarche. Les éléments suivants sont formulés par les membres :

Sur la démarche de participation publique :

- Il se peut qu'il y ait un manque d'intérêt et une faible participation à la démarche, puisque WM assure une bonne gestion environnementale et qu'il y a moins de préoccupations. WM doit aller davantage vers la communauté.
- D'un autre côté, certains éléments pourraient susciter de l'intérêt : déboisement, milieux humides, valorisation du biogaz, réutilisation des cellules fermées.
- Il y a des nouvelles tendances dans les activités de consultation publique, comme les cafés urbains, qui peuvent susciter une meilleure participation.
- Il est suggéré d'organiser des rencontres citoyennes à Sainte-Anne-des-Plaines. Une partie de la population n'est pas au courant de l'existence du site. D'ailleurs, la journée annuelle en environnement (1^{er} samedi de juin) serait une occasion pour WM de présenter le projet, puisqu'il y a une haute fréquentation et que plusieurs organismes sont présents.
- La Fête des Sophiens pourrait aussi être une occasion pour WM de rencontrer les citoyens.

- Pour certains thèmes liés au PGMR, WM pourrait prévoir des activités sur l'ensemble du territoire de la MRC. À ce propos, M. Dussault indique que WM prévoit rencontrer le comité des maires ainsi que le comité d'aménagement de la MRC.

Sur le projet de la zone 6 :

- Puisque la zone 6 sera la dernière sur la propriété, il serait intéressant de présenter la façon dont le site sera aménagé à sa fermeture (exemple de la carrière Miron, à Montréal).
- Il serait intéressant de prévoir un projet de plantation pour les cellules fermées, puisque certaines espèces poussent facilement dans un sol pollué.

Parallèlement, les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y aura-t-il un BAPE pour ce projet?</i>	<p>M. Dussault répond que le projet est assujéti au processus d'évaluation environnementale.</p> <p>Si un citoyen ou un groupe en fait la demande, il pourrait y avoir des audiences publiques par le BAPE.</p> <p>M. Dussault précise que la démarche proposée par WM ne se substitue pas à la procédure officielle du ministère.</p>
<i>Avez-vous évalué l'impact de l'arrivée des bacs bruns à Montréal sur le site de Sainte-Sophie, par exemple, sur la quantité de biogaz produite?</i>	<p>M. Dussault explique que l'étude d'impact comprend une évaluation des matières qui seront générées de 2022 à 2040. Cette évaluation est réalisée grâce à des études de RECYC-Québec. Elle tient compte des projets pour bannir les matières organiques, ce qui ne signifie pas que celles-ci disparaîtront complètement. Par exemple, des matières recyclables sont envoyées vers des lieux d'enfouissement encore aujourd'hui.</p> <p>Dans ce contexte, WM considère deux périodes pour ses projets de valorisation du biogaz :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2022 • Après 2022, si la zone 6 est autorisée, en considérant la nouvelle évaluation de la quantité de biogaz

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Puisque le décret actuel est en vigueur jusqu'en 2022, croyez-vous que l'impact des projets de bacs bruns pourrait déjà se faire sentir?</i>	<p>M. Lacombe répond que le bannissement était prévu en 2020, mais qu'il a été reporté en 2022. Il constate que cela prend du temps pour que les gens changent leurs habitudes.</p> <p>M. Dussault ajoute que cela dépend aussi de la capacité de traitement des matières organiques. À Montréal, les nouvelles capacités représenteront 500 000 tonnes, mais les infrastructures devront être construites et fonctionnelles.</p>

M. Dussault indique que le point statutaire sur la zone 6 demeure à l'ordre du jour, et qu'un suivi sera donc fait à la prochaine rencontre.

8 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis la dernière rencontre.

9 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur présence et leur souhaite de joyeuses Fêtes.

Les rencontres de l'an prochain sont prévues aux dates suivantes :

- Jeudi 22 mars 2018
- Jeudi 21 juin 2018
- Mercredi 12 septembre 2018
- Jeudi 6 décembre 2018

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion